



# Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2024

## Rapport sur la Stratégie

Anciens combattants Canada

No. de catalogue : V2-2E-PDF

ISSN : 2563-5352

Sauf indication contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en tout ou en partie, à des fins de redistribution commerciale sans l'autorisation écrite préalable de l'administrateur des droits d'auteur d'Anciens Combattants Canada. Pour obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Anciens combattants Canada

Boîte postale 7700, 125, avenue Maple Hills

Charlottetown (I.-P.-É.) C1C 0B6

Photo de couverture : Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre d'Anciens Combattants Canada

Also available in English

# Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2024

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022-2026](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, comme prescrit par la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la *Loi*, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Anciens Combattants Canada appuie les objectifs énoncés dans la SFDD par l'entremise des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027 d'Anciens Combattants Canada. Le présent rapport fait état des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD d'Anciens Combattants Canada au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) définit également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD d'Anciens Combattants Canada et dans le rapport sur la SMDD 2023-2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, la stratégie ministérielle d'Anciens Combattants Canada rend compte des progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'avancement des ODD, appuyés par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre



canadien d'indicateurs (CCI). Le rapport fait également état des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas du champ d'application de la SFDD.

## Engagements pour Anciens Combattants Canada





# BUT 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

**Thème cible :** Favoriser la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les communautés métisses

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de manière continue, préparer et déposer des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

- ▶ Mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Promouvoir la formation sur les compétences culturelles autochtones et/ou la formation sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du personnel ayant suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones (interne ou externe).</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du personnel ayant suivi une formation</p>	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 44 %</p> <p><b>Remarques :</b> Au cours de l'exercice 2023-2024, les employés ont participé à des formations organisées par le Ministère : 630 employés ont assisté à la rencontre</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
	<p><b>Programme :</b> Secrétariat de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies</p>	<p>sur les compétences culturelles autochtones (interne ou externe).</p> <p><b>Point de départ :</b> Pourcentage du personnel formé en mars 2023 = 23 %</p> <p><b>Cible :</b> 66 % au 31 mars 2026</p>	<p>Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> <i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière</p>	<p>avec la sergente Susan Harper, une Crie autochtone de la GRC (événement de vérité et de réconciliation); 621 employés ont assisté à la présentation « Mieux-être - Une perspective autochtone », et 13 employés ont participé aux « Cercles de partage pour les peuples autochtones ».</p>
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>Efforts de recrutement ciblés pour favoriser la représentation des Autochtones</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage du personnel s'identifiant comme Autochtone</p> <p><b>Point de départ :</b> la représentation ministérielle actuelle est de 2,47 %</p> <p><b>Cible :</b> La cible de représentation du personnel est de 3,25 % d'ici janvier 2024; 5,7 % des personnes embauchées au cours des trois prochaines années devraient être des Autochtones.</p>	<p>Les fonctionnaires sont dans une position unique pour aider à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure encourage les fonctionnaires à accroître leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> <i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> Pour l'exercice 2023-2024, la représentation ministérielle actuelle est de 3,70 %. L'objectif de représentation de l'effectif est fixé à 3,90 % d'ici janvier 2025.</p> <p><b>Remarques :</b> Avec une représentation actuelle de 3,70 %, ACC est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 5,7 % d'Autochtones embauchés d'ici la fin de l'exercice 2027.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
			des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière	
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>Dans le cadre de la contribution d'ACC aux efforts de réconciliation du gouvernement du Canada, une équipe de vétérans autochtones a été créée pour mener des activités de consultation et de mobilisation de nation à nation et d'Inuit à la Couronne. Cette équipe dirigera le changement de culture au sein d'ACC; aidera à la coordination des efforts avec les intervenants et les dirigeants autochtones; et servira de source d'expertise pour fournir des orientations et des renseignements sur la meilleure approche pour répondre aux besoins des vétérans autochtones et de se mobiliser auprès d'eux. Cela permettra à ACC de mieux comprendre les besoins et d'élaborer des politiques et des programmes éclairés et plus efficaces pour les vétérans issus des Premières Nations, des Métis et des Inuits.</p>	<p><b>La Direction de la planification intégrée et du rendement (DPIR) doit être consultée pour établir des indicateurs de rendement au cours de la première année de la Stratégie.</b></p> <p><b>Recommandé dans la SMDD :</b> <b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de lois, de règlements, de politiques et de programmes nouveaux ou modifiés prévoyant un processus de consultation et de coopération avec les populations autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 90 % (annuelle)</p>	<p>Avec l'adoption de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>, le gouvernement du Canada doit, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont conformes à la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l'adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b></p> <p><b>Remarques :</b> Au cours de l'exercice 2023-2024, ACC a mis en place l'équipe de mobilisation des vétérans autochtones, avec un effectif d'environ quatre équivalents temps plein (ETP). L'équipe a renforcé les relations d'ACC avec l'Assemblée des Premières Nations et le Ralliement national des Métis en rencontrant leurs conseils de vétérans respectifs. L'équipe a également organisé environ 80 activités de sensibilisation dans les communautés autochtones ou avec des partenaires autochtones. Au cours de ces mobilisations, elle a partagé des renseignements sur les programmes et les services d'ACC et a entamé des discussions sur les façons dont le Ministère pourrait avoir besoin d'adapter ses programmes et ses services pour mieux soutenir les vétérans autochtones. Ces discussions se poursuivront et les</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS ATTEINTS
				résultats alimenteront les futures discussions en matière de politiques.

### Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 10 - Réduire les inégalités

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada appuient le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
Anciens Combattants Canada reste déterminé à promouvoir la sensibilisation à la culture autochtone		ACC offre une formation continue sur les composantes autochtones et la colonisation du Canada, par exemple, l'exercice des couvertures. Apprentissage sur les parcours autochtones, prévu pour 2024. Des cours d'apprentissage ont été élaborés et sont proposés par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada.
Anciens Combattants Canada reste déterminé à promouvoir les efforts de recrutement d'Autochtones		ACC a mis sur pied une équipe de mobilisation des vétérans autochtones chargée de mener des activités de consultation et de mobilisation de nation à nation et entre les Inuits et la Couronne.



## OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES À ZÉRO ÉMISSION

**Thème cible :** Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % des déchets opérationnels non dangereux.

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition.

**Cible :** L'approvisionnement de biens et de services du gouvernement du Canada ne produira aucune émission d'ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire à zéro émission.

Les cibles sont soutenues par les trois stratégies de mise en œuvre suivantes :

- ▶ Transformer le parc fédéral de véhicules légers (toutes les organisations fédérales possédant un parc conventionnel)
- ▶ Renforcer les critères d'approvisionnement écologique
- ▶ Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborer des directives pour favoriser le détournement des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement;</li> <li>mettre en œuvre des procédures de suivi et de divulgation des taux de détournement des déchets d'ici à 2027;</li> <li>réduire la production de déchets non dangereux.</li> </ul> <p>Programme : Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'unités opérationnelles qui, le cas échéant et dans la mesure du possible, adoptent des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendent compte.</p> <p><b>Point de départ :</b> En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles n'a entièrement adopté des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles suit ou rapporte avec précision les taux de détournement.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, 100 % des unités opérationnelles auront adopté des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendront compte, dans la mesure où elles sont applicables et réalisables.</p>	<p>Les mesures visant à réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 pour la production, le transport et l'élimination des matériaux. En détournant les déchets des sites d'enfouissement, on réduit les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du transport. La récupération des matériaux grâce au recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CCI</i> : La population canadienne consomme de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CCI</i> : 12.3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur : 80 %</b></p> <p><b>Remarques :</b> 5,39 tonnes transférées à d'autres ministères/écoles</p> <p>31,21 tonnes vendues par l'intermédiaire de GCSurplus</p> <p>2,29 tonnes données à diverses organisations de l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p>21,39 tonnes de métal transformées en énergie à partir de déchets</p> <p><b>Total : 60,28 tonnes</b></p> <p>En outre, les bureaux de l'Administration centrale d'ACC à Charlottetown participent à un programme de recyclage de piles.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborer des directives pour appuyer le détournement des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement;</li> <li>mettre en œuvre des procédures de suivi et de divulgation des taux de détournement des déchets d'ici 2027;</li> <li>réduire la production de déchets de construction et de démolition.</li> </ul> <p>Programme : Gestion des biens immobiliers et des installations, Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage d'unités opérationnelles qui, le cas échéant et dans la mesure du possible, adoptent et produisent des rapports sur les déchets de construction et de démolition.</p> <p><b>Point de départ :</b> En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles n'a adopté des pratiques de détournement des déchets de construction et de démolition .</p> <p>En date de mars 2027, 0 % des unités opérationnelles suit ou rapporte avec précision les taux de détournement.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, 100 % des unités opérationnelles auront adopté des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux et en rendront compte, dans la mesure où elles sont applicables et réalisables.</p>	<p>Les mesures visant à réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 pour la production, le transport et l'élimination des matériaux. En détournant les déchets des sites d'enfouissement, on réduit les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du transport. La récupération des matériaux grâce au recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p>Ambition du CCI : La population canadienne consomme de manière durable</p> <p>Indicateur du CCI : 12.3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</p> <p>Cible du CMI : 12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 0 %</p> <p><b>Remarques :</b> À partir de 2024, ACC développe ou élabore des processus internes pour que le Ministère se conforme à la politique existante visant à détourner les déchets des sites d'enfouissement par la passation de marchés et d'autres moyens.</p> <p>L'équipe de Solutions en milieu de travail des Services immobiliers a mis en place une nouvelle stratégie de portefeuille immobilier qui comprend un cadre d'établissement de rapport. Ce cadre permettra de déterminer les initiatives et les possibilités liées aux efforts de développement durable pour la planification opérationnelle et les rapports futurs.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc fédéral de véhicules légers	<p>De 2023 à 2027, Anciens Combattants Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définira des objectifs pour le Ministère en ce qui concerne le nombre et les types de véhicules qui correspondent aux objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert, et les intégrera dans le plan de remplacement du parc automobile de chaque unité opérationnelle sur une période de sept ans;</li> <li>• entreprendra des analyses et appliquera des techniques telles que</li> </ul>	<p><b>Point de départ :</b> 60 % des nouveaux véhicules légers du parc administratif achetés du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 20 mars 2024 dans les catégories admissibles doivent être des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b> Pourcentage des achats de véhicules administratifs légers dans les catégories admissibles qui sont des véhicules à zéro émission au cours d'un exercice.</p>	<p>L'achat de véhicules à zéro émission permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation du parc de véhicules conventionnel. Cela favorise la consommation durable.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CCI : 12.1 La population canadienne consomme de manière durable</i></p> <p><i>Indicateur du CCI : 12.1.1 Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules</i></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 100 %</p> <p><b>Remarques :</b> Deux fourgonnettes électriques ont été achetées pour Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p><b>Remarques supplémentaires :</b> De mars 2023 à mars 2024, nous avons réduit le nombre de nos véhicules à émissions de gaz de 11 à 2.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>la télématique pour faire progresser le redimensionnement du parc automobile et le remplacement des véhicules par des véhicules à faible intensité de carbone;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'achètera que des véhicules à zéro émission ou des véhicules hybrides pour les véhicules de fonction;</li> <li>• mettra de l'avant une politique d'élimination du fonctionnement au ralenti auprès des conducteurs du parc des véhicules.</li> </ul> <p>Programme : Gestion du matériel et Opérations en région</p>	<p>Pourcentage d'unités opérationnelles ayant approuvé des plans de remplacement du parc de véhicules sur sept ans.</p> <p><b>Cibles :</b> 60 % des achats de véhicules légers administratifs sont des véhicules à zéro émission (moyenne sur trois ans, de 2023-2024 à 2026-2027).</p> <p>100 % des unités opérationnelles ont approuvé des plans de remplacement du parc de véhicules sur sept ans d'ici 2023.</p>	<p>légers qui sont pour des véhicules à zéro émission</p> <p><i>Cible du CMI : 12.1</i> Mettre en œuvre le cadre décennal de programmes concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.</p>	
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel formés aux achats écologiques dans l'année qui suit leur nomination</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel ont été formés aux achats écologiques dans l'année qui a suivi leur nomination.</p>	<p>L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et est censé inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b></p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> 100 %</p> <p><b>Remarques :</b> Des séances d'information sur l'approvisionnement sont proposées à l'interne aux employés d'Anciens Combattants Canada tout au long de l'année. Compte tenu de l'ampleur des pratiques d'approvisionnement et de gestion du matériel d'ACC, une part</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><b>Cible :</b> ACC veillera à ce que 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel reçoivent une formation dans l'année qui suit leur nomination.</p>	<p><i>Ambition du CCI :</i> La population canadienne consomme de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CCI :</i> 12.2.1 Proportion d'entreprises ayant adopté certaines activités de protection de l'environnement et certaines pratiques de gestion</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation de marchés publics, conformément aux politiques et aux priorités nationales</p>	<p>importante de ses activités est réalisée par des spécialistes fonctionnels, qui ont suivi un apprentissage ou une formation dans leur domaine.</p> <p>Depuis septembre 2023, tous les détenteurs de cartes d'achat sont tenus de suivre la formation sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique du Canada. Tous les détenteurs de cartes d'achat bénéficient d'une formation interne sur l'approvisionnement qui inclut des considérations environnementales lors de la prise de décisions d'achat.</p> <p>De plus, depuis septembre 2023, les agents d'approvisionnement utilisent un langage courant dans les demandes de soumissions et les marchés pour exiger des fournisseurs qu'ils utilisent des emballages réutilisables, consignés ou recyclables pour tous les achats de biens ou les encourager à le faire. L'objectif est de réduire les déchets plastiques produits en demandant aux fournisseurs d'emballer leurs produits dans des emballages réutilisables, consignés ou recyclables, conformément aux engagements pris dans le cadre de la</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				Stratégie pour un gouvernement vert. <a href="#">Stratégie pour un gouvernement vert</a> : <i>Une directive du gouvernement du Canada.</i>

### Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 - Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement	<p>D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % du poids des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>Afin d'atteindre cet objectif, nous évaluerons notre programme de recyclage actuel pour les articles couramment utilisés et élaborerons une stratégie pouvant être adaptée à nos différents bureaux, terrains (baux, bâtiments, cimetières, propriétés commémoratives, points d'intérêt).</p> <p><b>Étapes clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Comprendre et planifier :</b> Nous examinerons les pratiques actuelles en matière de déchets, établirons une base de référence et</li> </ul>	<p>80 % des unités opérationnelles ont pleinement adopté le détournement des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement.</p> <p>100 % des véhicules administratifs légers achetés appartenaient aux catégories admissibles de véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <p>100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel ont reçu une formation dans l'année suivant leur nomination.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>créerons un plan pour passer à une approche d'économie circulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Éduquer et mobiliser</b> : Nous formerons le personnel et les partenaires à la réduction des déchets, au recyclage et à la pensée circulaire.</li> <li>○ <b>Innovation</b> : Nous soutiendrons les nouvelles technologies et méthodes pour relever de manière créative les défis liés aux déchets.</li> <li>○ <b>Politique et partenariats</b> : Nous mettrons à jour les règles et collaborerons avec d'autres pour garantir un détournement efficace des déchets.</li> <li>○ <b>Contrôler et s'adapter</b> : Nous suivrons les progrès réalisés et ajusterons les stratégies si nécessaire.</li> </ul> <p><b>Avantages :</b>                      Moins de déchets dans les sites d'enfouissement                      Une utilisation plus responsable des ressources                      Collaboration pour un Canada plus propre</p>	



## OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

### Contexte de la SFDD :

**Thème cible :** Atténuation du changement climatique et adaptation

**Cible :** Le gouvernement du Canada passera à des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050.

**Cible :** Le gouvernement du Canada passera à des activités résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.

Les cibles sont soutenues par les quatre stratégies de mise en œuvre suivantes :

- ▶ Appliquer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour les principales rénovations de bâtiments (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers).
- ▶ Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par des mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.
- ▶ Moderniser les bâtiments en les rendant carboneutres (toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers)
- ▶ Réduire les risques posés par les incidences des changements climatiques sur les actifs, les services et les opérations du gouvernement fédéral (biens immobiliers)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par des mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.</p>	<p>Garantir que tous les employés concernés soient formés en ce qui a trait à l'évaluation des incidences des changements climatiques, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur nomination.</p> <p><b>Programme :</b> Gestion des biens immobiliers et des installations (BIGI), Services aux clients (la SMDD doit recommander un programme de formation)</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage d'employés concernés formés en ce qui a trait à l'évaluation des impacts des changements climatiques, à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur nomination</p> <p><b>Point de départ :</b> 0 % formé en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des employés formés d'ici 2025</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> % du total</p>	<p>Les employés formés peuvent déceler les risques pour la mise en œuvre des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux incidences des changements climatiques.</p> <p>Ambition et cible du CCI : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux incidences des changements climatiques.</p> <p>Cibles du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ces derniers et la réduction de leurs incidences et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b></p> <p><b>Remarques :</b> Apprentissage et formation achevés en 2023-2024 par les employés concernés sur l'évaluation des changements climatiques et de leurs incidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier du Centre d'excellence du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) - Élaboration d'une stratégie en matière de biens immobiliers;</li> <li>• Journée de mobilisation des clients dans le domaine des biens immobiliers de Service public et Approvisionnement Canada;</li> <li>• Atelier national de l'Institut des biens immobiliers du Canada (IBIC) sur les biens immobiliers;</li> <li>• Conférence de l'IBIC sur les sites contaminés fédéraux.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Jusqu'à présent, 14 employés (2 d'Opérations internationales et 12 de Biens immobiliers et gestion des installations) ont été identifiés comme des employés « concernés ». Nous sommes encore en train d'étudier s'il y a également des employés concernés dans d'autres secteurs du Ministère qui devraient suivre la formation sur l'évaluation des</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				<p>incidences des changements climatiques et sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques.</p> <p>À l'appui de l'examen horizontal des immobilisations du SCT et des priorités du gouvernement du Canada, les Services des biens immobiliers et du milieu de travail ont une nouvelle stratégie de portefeuille des biens immobiliers qui comprend un cadre de production de rapports. Ce cadre aidera à déterminer les initiatives et les possibilités pertinentes aux efforts de durabilité pour la planification opérationnelle et les rapports à venir.</p> <p>Apprentissage et formation recommandés par Service aux clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les Fondements du problème des changements climatiques;</li> <li>• Aider le Canada à atteindre la carboneutralité;</li> <li>• S'adapter aux changements climatiques au Canada</li> </ul>
Moderniser en construisant des bâtiments carboneutres	Tous les nouveaux bâtiments (y compris les constructions en location et les partenariats public-privé) seront	<b>Indicateur de rendement :</b> Variation en pourcentage des émissions de GES	Les mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande d'énergie ou à passer à des sources d'énergie à faible teneur en	<b>Résultat de l'indicateur :</b> * X est un montant non encore identifié.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>carboneutres, à moins qu'une analyse coûts-avantages du cycle de vie n'indique une construction carboneutre prête</p> <p><b>Programme :</b> BIGI</p>	<p>provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005-2006</p> <p><b>Point de départ :</b> X kt en 2005-2006*;</p> <p><b>Cible :</b> 40 % de réduction d'ici 2025</p>	<p>carbone permettront de réduire les émissions de GES provenant des activités immobilières.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes</b> <i>Ambition du CCI :</i> La population canadienne réduit ses émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Indicateur du CCI :</i> 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre</p> <p><i>Cible du CMI :</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p><b>Remarques :</b> Le portefeuille actuel de biens d'ACC a une importance historique et patrimoniale. C'est pourquoi il n'est pas prévu de remplacer ces installations par un nouveau bâtiment. Toute rénovation dans ces lieux fera l'objet d'une analyse de la réduction des gaz à effet de serre. SPAC et le MDN sont les gardiens du portefeuille de locaux à bureaux d'ACC au Canada. ACC travaillera en partenariat et en collaboration avec ces ministères pour s'assurer que l'empreinte des bureaux d'ACC est réduite afin de respecter le plan de réduction du portefeuille de bureaux du gouvernement du Canada.</p>
<p>Appliquer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre pour les rénovations majeures de bâtiments</p>	<p>Intégrer la réduction des émissions de GES dans le processus décisionnel du Ministère en utilisant la méthode d'analyse des options liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les rénovations importantes et tout autre projet immobilier ayant une incidence sur la consommation d'énergie.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Variation en pourcentage des émissions de GES provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005-2006</p> <p><b>Point de départ :</b> X kt en 2005-2006*</p> <p><b>Cible :</b> 40 % de réduction d'ici 2025</p>	<p>Les mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande énergétique ou à faire le virage vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone entraîneront une réduction des émissions de GES liées au fonctionnement des bâtiments.</p> <p><b>Cibles ou ambitions pertinentes :</b> <i>Ambition du CCI :</i> La population canadienne réduit ses émissions de gaz à</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur :</b> *X est un montant non encore identifié.</p> <p><b>Remarques :</b> En ce qui concerne nos deux cimetières au Canada (Fort Massey en Nouvelle-Écosse et le Cimetière des anciens combattants en Colombie-Britannique), il n'y a pas de projets futurs pour le bâtiment situé sur le terrain de Fort Massey car tous les matériaux tels que l'appareil de chauffage, etc. ont été enlevés et l'espace est maintenant utilisé par SPAC pour</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>effet de serre</p> <p><i>Objectif du CCI : 13.1 - D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</i></p> <p><i>Indicateur du CCI : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre</i></p>	<p>entreposer le sel pour les opérations de déneigement.</p> <p>Au Cimetière des anciens combattants, ACC a fait construire un bâtiment pour le gardien au cours des dernières années. Le bâtiment a été construit conformément à toutes les normes de construction fédérales et provinciales, y compris toutes les exigences en matière de construction « verte ». Le bâtiment est doté de dispositifs de chauffage, d'électricité et d'approvisionnement en eau très efficaces. Cette construction est considérée comme ayant une durée de vie de 25 ans et sera entretenue dans le cadre d'un contrat avec SPAC.</p> <p>En outre, en 2023, un nouveau système d'irrigation a été installé dans l'ensemble du cimetière, utilisant des arroseurs, des canalisations, un drainage, etc. très efficaces pour réduire considérablement le gaspillage d'eau. Ce système est un système programmé de mise en marche et d'arrêt automatique conçu pour réduire considérablement tout gaspillage d'eau potentiel dû à un arrosage excessif, etc.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				<p>En ce qui concerne l'écologisation de nos opérations d'entretien du terrain au Cimetière des anciens combattants, nous continuons à éliminer progressivement tous les équipements fonctionnant à l'essence et à les remplacer par des équipements fonctionnant à l'aide de piles. Lorsque les équipements fonctionnant au gaz atteignent leur « fin de vie », ils sont remplacés par des équipements électriques. Actuellement, plus de 90 % des équipements utilisés pour l'entretien du terrain sont électriques, la dernière tondeuse à essence ayant été retirée l'automne dernier. En partenariat avec notre gardien contractuel, notre mandat est de toujours envisager des solutions « vertes » pour nos tondeuses, nos taille-bordures et même nos laveuses à haute pression lorsqu'un nouvel équipement est nécessaire. Les piles devenant plus efficaces, plus puissantes et plus durables, nous prévoyons que d'ici trois à cinq ans, nos opérations d'entretien des espaces verts seront 100 % électriques.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réduire les risques posés par les incidences des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>Évaluer le risque d'incidence des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et, en cas de risque modéré ou élevé, élaborer des plans de réduction du risque. <b>Programme</b> : Service aux clients, GIBI, Opérations européennes, Commémoration et Opérations en région</p>	<p><b>Rendement</b> : Pourcentage de biens essentiels à la mission exposés à un risque modéré ou élevé d'incidence des changements climatiques et dotés d'un plan de réduction du risque</p> <p><b>Point de départ</b> : X % en 2022-2023*</p> <p><b>Cible</b> : Y % d'ici 2026*</p>	<p>L'évaluation des risques d'incidence des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et l'élaboration de plans de réduction des risques permettent de réduire le risque d'interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes</p> <p><i>Ambition et cible CCI</i> : 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ces derniers, la réduction de leurs incidences et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur</b> :</p> <p>*X et Y sont des montants non encore identifiés.</p> <p><b>Remarques</b> :</p> <p>Le titre « Opérations européennes » a été changé pour « Opérations internationales ».</p> <p>Opérations internationales (OI) procèdent à des évaluations conditionnelles sur les 15 monuments commémoratifs à l'étranger tous les trois ans. On peut ainsi s'assurer que toute incidence liée aux changements climatiques sur les monuments commémoratifs peut être traitée par l'identification et la réparation, tout en donnant un aperçu des mesures qui pourraient être prises pour atténuer tout problème futur concernant l'état des monuments commémoratifs.</p> <p>Les OI travaillent en étroite collaboration avec leur fournisseur de services, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (CSGC), afin de réduire et d'éliminer l'utilisation de produits chimiques et de pesticides agressifs dans le cadre de l'entretien quotidien et de la gestion horticole des sites. Dans le cadre</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				<p>d'un effort plus large de conservation des ressources en eau, elles ont installé des appareils sanitaires à faible débit dans les centres d'accueil du Mémorial national canadien de Vimy et du Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel.</p> <p>Le réaménagement du stationnement au Mémorial national du Canada à Vimy en est à ses débuts. Dans le cadre du réaménagement, l'asphalte du stationnement sera remplacé par un matériau et une végétation plus respectueux de l'environnement.</p> <p>Elles ont récemment installé un système CVC dans le centre d'accueil du Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel. Le nouveau système a été conçu pour tenir compte de l'incidence des changements climatiques sur l'augmentation des températures estivales.</p> <p>Les OI en sont à la quatrième année d'un programme de reboisement au Mémorial national canadien de Vimy et au Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan du gouvernement fédéral pour lutter contre les changements climatiques en réduisant la pollution par le carbone. Il s'agit également d'un élément clé des efforts</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LES MESURES MINISTÉRIELLES CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF ET DE LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				déployés par le Canada pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

### Initiatives favorisant la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 13 - Action climatique

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes d'Anciens Combattants Canada appuient le Programme 2030 et les ODD, en complétant les renseignements présentés ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ASSOCIÉES OU CIBLES MONDIALES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Anciens Combattants Canada reste déterminé à réduire son empreinte environnementale en participant aux diverses initiatives du Conseil du Trésor du Canada. Nous restons déterminés à répondre aux appels reçus par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou le SCT qui demandent une action sur un dossier appartenant à ACC.</p>	<p><b>ODD 13 - Action climatique</b> Inventaire des sites contaminés fédéraux du SCT et programme des espèces en péril d'ECCC</p> <p><b>Ambition du CCI :</b> Nous travaillons en partenariat avec ECCC pour fournir des preuves des biens possédés et gérés par ACC, démontrant ainsi notre engagement à écologiser les opérations.</p>	<p>ACC continuera à travailler en collaboration avec le programme des espèces en péril d'ECCC en s'assurant que toutes les alertes ou notifications pour les zones affectées sont correctement dirigées et qu'il n'y a pas d'incidence négative sur les espèces.</p> <p>À ce jour, grâce à la diligence dont ont fait preuve ECCC et ACC dans le cadre de leur collaboration, il n'y a pas eu d'incidence négative sur les espèces identifiées à ACC dans le cadre du programme des espèces en péril d'ECCC.</p>

## Intégrer le développement durable

Anciens Combattants Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'Évaluation environnementale stratégique (ÉES). L'ÉES d'une proposition de politique, de plan ou de programme comprend une analyse de l'impact de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les cibles et les objectifs pertinents de la SFDD.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations d'Anciens Combattants Canada sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une ÉES détaillée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les incidences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Anciens Combattants Canada n'a pas effectué d'ÉES détaillée en 2023-2024.

